



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/381

17 avril 2015

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: **Résolution 80 (Rév.CMR-07)**

A sa 68ème réunion (16-20 mars 2015), le Comité du Règlement des radiocommunications a poursuivi l'examen du projet de Rapport sur la Résolution **80 (Rév.CMR-07)** qu'il soumettra à la CMR-15 et a chargé le Bureau des radiocommunications de préparer une lettre afin de porter la version révisée du [projet de Rapport du RRB à l'intention de la CMR-15](#)¹ à l'attention des administrations (voir également la [Lettre circulaire CR/378](#)²).

Il convient de noter que les observations éventuelles que votre administration souhaiterait formuler doivent parvenir au Bureau au plus tard **le 11 mai 2015, à 16 h 00 UTC**, afin que le RRB puisse les examiner à sa 69ème réunion, qui se tiendra du 1er au 9 juin 2015. Les observations doivent être soumises par télécopie (+41 22 730 5785) ou par courrier électronique à l'adresse: brmail@itu.int.

Le Comité poursuivra ses travaux relatifs à la Résolution **80 (Rév.CMR-07)** sur la base des contributions éventuelles soumises par les Etats Membres et les membres du Comité.

François Rancy
Directeur

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

¹ <http://www.itu.int/md/R15-RRB15.2-C/en>.

² <http://www.itu.int/md/R00-CR-CIR-0378/en>.